Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20261012-DEL2026088-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2026

Date de la convocation :
5 octobre 2026
Date d'affichage :
5 octobre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 16
Procuration – 3

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOUILLER Benoît, Mme JEAN Florence, Mme PEDRON Estelle, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme ASSON Pascale a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon, Mme LE FORBAN Roselyne a donné procuration à Mme CONAN Sylvie et M. BONGRE Cyrille a donné procuration à M. ETES Cyrille.

Secrétaire de séance : Madame Florence JEAN

Délibération 2026-088 / Fonction publique – Personnels contractuels

Objet : Création d'un emploi non permanent au service technique

Le programme des travaux menés par les services techniques durant les vacances d'Automne a été élaboré. Ce-dernier prévoit notamment le démontage de la mezzanine située dans la classe de petite section. Cette opération mobilisant plusieurs agents, il faut assurer en parallèle l'entretien des espaces verts, ce qui nécessite de renforcer ponctuellement les effectifs.

Face à ce constat, Monsieur le Maire énonce qu'il convient d'envisager la création d'un emploi non permanent à temps complet aux services techniques du 19 octobre 2026 au 30 octobre 2026. La création de cet emploi doit permettre de réaliser l'ensemble des tâches d'entretien des espaces verts en prévision de la Toussaint (nettoyage du cimetière, plantations des annuelles…).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver la création d'un emploi non permanent à temps complet aux services techniques. L'agent contractuel sera recruté sur le grade d'adjoint technique territorial (Indice Brut 367 – Indice Majoré 366).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la création d'un emploi non permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial pour la période du 19 octobre 2026 au 30 octobre 2026 ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Florence JEAN
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire